

Grandir @ Bruxelles

Les Cahiers de l'Observatoire de l'enfant #37 | 2019

Quelle réforme ●
pour l'accueil de la
petite enfance ?

Les droits de ●
l'enfant à Bruxelles

La Brede school ●



POLITIQUES DE L'ENFANCE

QUELLE RÉFORME POUR L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE ?	4
RÉFORME DE L'ACCUEIL, UNE MISE EN PLACE PROGRESSIVE	8
LE PROJET INUI POUR RAPPROCHER LES FAMILLES SCHAEERBEEKOISES DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE	9



L'ENFANT ET LA VILLE

QUE FAIRE POUR AMÉLIORER LA SITUATION DES DROITS DE L'ENFANT À BRUXELLES ?	12
--	----



LIEUX D'ENFANCE

L'ÉCOLE ÉLARGIE - BREDE SCHOOL - À BRUXELLES	16
--	----



L'OUTIL

LE GUIDE SCOL'AIR	19
-------------------------	----



PRATIQUES ET MÉTIERS

COMÉDIENNE JEUNE PUBLIC, LE PLAISIR DU THÉÂTRE À LA CRÈCHE	20
--	----



VU/LU POUR VOUS

L'ONE IL Y A 100 ANS... ET À L'AVENIR ?	22
---	----



AGENDA

24

Colophon

GRANDIR À BRUXELLES N°37 – 2019

Grandir à Bruxelles est une publication
biannuelle de la Commission
communautaire française
de la Région de Bruxelles-Capitale
www.spfb.brussels

ÉDITEUR RESPONSABLE

Bernadette LAMBRECHTS
Administratrice générale
Commission communautaire
française
Rue des Palais 42
1030 Bruxelles

COMITÉ DE RÉDACTION

Gaëlle AMERIJCKX
Stéphane AUJEAN
Patricia BELFIORE
Perrine HUMBLET
Benjamin WAYENS

A COLLABORÉ À CE NUMÉRO

Ruth LEHMANN

ÉDITORIAL



Chères lectrices,
Chers lecteurs,

Comme promis dans nos numéros précédents, nous nous intéressons dans ce *Grandir à Bruxelles* à la réforme de l'accueil de la petite enfance. Comme vous le constaterez, vu l'ampleur de cette réforme, les articles qui y sont consacrés dans la rubrique «Politiques de l'enfance» sont plus longs que d'habitude. Nous avons donc dû nous résoudre à ne pas vous proposer d'articles dans certaines autres rubriques. Nos lecteurs habituels devront nous excuser de ne pas leur présenter de nouveaux chiffres ou sites web. Mais le jeu en vaut la chandelle.

La réforme tant attendue va certainement remodeler en profondeur le paysage de l'accueil en Fédération Wallonie-Bruxelles et l'on peut espérer que d'ici dix ans, on n'accueillera plus, ni exactement les mêmes enfants, ni de la même manière. En effet, on peut déceler deux grands axes structurant dans la réforme. Le premier axe est celui de l'accessibilité des services. Il s'agit de mettre en place les conditions pour que chaque enfant puisse avoir accès à des services d'accueil qui répondent à ses besoins. Le deuxième axe est celui de la qualité. Après des années d'investissement important dans l'augmentation du nombre de places, on sent bien que les conditions ne sont plus réunies pour garantir un accueil apte à répondre aux défis du 21^e siècle. En filigrane de cette réforme, il y a également une volonté de donner des moyens financiers plus importants aux pouvoirs organisateurs de l'accueil. Il est évident que l'on n'obtiendra pas une meilleure accessibilité et une hausse de la qualité de services sans injecter des moyens plus importants dans la politique d'accueil de l'enfance.

Un autre article important dans ce numéro a trait aux recommandations émises par les Nations Unies en direction de l'Etat belge à propos de la situation des droits de l'enfant dans notre pays. Nous avons tenté de nous pencher sur ces recommandations pour souligner le rôle que peuvent jouer les pouvoirs publics bruxellois pour un meilleur respect de ces droits. Les recommandations portent sur une grande diversité de domaines : handicap, enseignement, santé mentale, niveau de vie, logement, environnement, culture, etc. Cela nous rappelle à quel point une approche basée sur les droits de l'enfant pourrait constituer un excellent levier de changement politique. Et on notera à cet égard que les autres articles de ce numéro peuvent être clairement mis en lien avec ces problématiques ; que ce soit le droit aux loisirs et au jeu avec le projet INUI et les Brede Scholen, le droit à la culture à travers le portrait d'une comédienne jeune public ou encore le droit de grandir dans un environnement sain défendu à travers la brochure *Guide scol'air*.

Alors que l'on fêtait cette année le 30^e anniversaire de la signature de la Convention relative aux droits de l'enfant, on reste très loin d'un respect satisfaisant de ces droits et il est plus que temps que les politiques mises en place s'inspirent réellement de cet engagement fondamental.

ILLUSTRATIONS – CRÉDITS PHOTOS

Première de couverture :
Evgeni Tcherkasski, Pixabay

CONCEPTION GRAPHIQUE ET MISE EN PAGE

Nathalie DA COSTA MAYA
CDCS asbl – www.cdcsasbl.be

IMPRESSION

MANUFACT - Entreprise de Travail
Adapté, Bruxelles

Cette publication a été imprimée
sur du papier 100 % recyclé

Grandir à Bruxelles est disponible
en PDF sur le site
www.grandirabruxelles.be

CONTACT

Observatoire de l'enfant
Commission communautaire française
Rue des Palais 42
1030 Bruxelles
T 02 800 84 86
observatoire@grandirabruxelles.be
www.grandirabruxelles.be

ABONNEMENT / DÉSABONNEMENT / CHANGEMENT D'ADRESSE

observatoire@grandirabruxelles.be
T 02 800 84 86

Stéphane AUJEAN
Observatoire de l'enfant

QUELLE RÉFORME POUR L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE ?

Prévue dans le Contrat de gestion 2013-2018 de l'ONE, la réforme de l'accueil de la petite enfance a pris une soudaine accélération en 2019. De nombreuses modifications législatives ont eu lieu et une partie des décisions prises dans ce cadre devrait commencer à s'appliquer sur le terrain. Quels sont les objectifs de cette réforme ? Comment se concrétisent-ils ? Tentons d'esquisser quelques réponses à ces questions.

L'article 66 de son contrat de gestion prévoyait que l'ONE procède à une évaluation de la législation en matière d'accueil de la petite enfance afin de pouvoir en proposer une réforme «visant à :

1. Permettre, pour la décennie à venir, la meilleure **adéquation** possible entre les besoins des familles et des enfants et les services rendus par le secteur au niveau pédagogique, social, culturel et économique ainsi qu'en matière de santé préventive et collective ;
2. **Simplifier** les procédures administratives tant pour les parents que pour les pouvoirs organisateurs notamment par le recours aux nouvelles technologies ;
3. Garantir la **pérennité** des services et par là, des places d'accueil ;
4. Garantir la **qualité** des services d'accueil pour les enfants et les parents.¹»

Le même article 66 listait une douzaine de thématiques qui devaient être abordées dans le cadre de cette réforme.

15 balises pour la réforme

L'ONE a mené de longs travaux préparatoires impliquant notamment des consultations des acteurs du secteur et des travaux de réflexion sur la manière dont l'accueil de l'enfance est organisé ailleurs, que cela soit en Flandre ou dans d'autres pays européens. Ils ont permis de fixer des objectifs généraux du système d'accueil de la petite enfance, qui ont été approuvés en 2015 par le Conseil d'administration de l'ONE.

Il s'agissait de 15 balises qui, selon l'ONE, devaient définir à moyen terme le cadre de référence pour l'évolution et le fonctionnement du système d'accueil de la petite enfance de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Parmi ces balises, on trouvait par exemple «*un système qui assure l'accessibilité de l'accueil dans une logique inclusive et de service universel*», «*Un système qui soutient la diversité de l'offre d'accueil*», ou encore «*Un système qui met en œuvre les droits reconnus par la Convention internationale des droits de l'enfant*».

Une note d'orientation déterminant une vision et des objectifs opérationnels

Sur base de ces balises, l'ONE a mené une longue réflexion qui a abouti à une note d'orientation qui part d'une vision précise : il faut absolument investir à la base, les budgets consacrés à l'accueil de l'enfance constituent un investissement pour l'avenir et non une simple dépense improductive. L'ONE ajoute même que cet investissement est «*indispensable pour retirer pleinement les bénéfices à long termes de nos politiques d'éducation, d'enseignement, d'emploi, de santé, d'égalité des chances et de lutte contre la pauvreté*».

Constatant l'évolution du secteur depuis le début des années 2000 ainsi que les modifications dans les besoins des familles, l'ONE a pris acte du fait que le système actuel avait atteint ses limites et devait bien être réformé.

¹ Le Contrat de gestion de l'ONE est disponible sur son site Internet : <https://www.one.be/public/cest-quoi-lone/contrat-de-gestion/>



Quatre objectifs opérationnels ont donc été définis dans la note d'orientation :

- 1. Redessiner le paysage du secteur de l'accueil**
- 2. Renforcer l'accessibilité dans toutes ses dimensions**
- 3. Renforcer la qualité**
- 4. Simplifier et réduire la charge administrative**

1. Redessiner le paysage du secteur de l'accueil

Ce premier objectif opérationnel est sans doute celui qui amène le plus de changements car il remet à plat la définition et les objectifs de l'accueil, les types de milieux d'accueil et de pouvoirs organisateurs ainsi que les normes d'encadrement et de subvention.

Il s'agit tout d'abord de préciser quel est le champ d'application de la législation ; autrement dit quel type d'accueil doit être autorisé par l'ONE et quel accueil ne relève pas de ce cadre. On se réjouira du fait que l'accueil s'adresse maintenant à l'enfant depuis la fin du congé de maternité jusqu'à sa scolarisation. On peut donc espérer qu'un jour cet accueil commencera de manière moins précoce et se prolongera sur une durée

plus respectueuse du rythme de vie de chaque enfant.

Les types de milieux d'accueil ont été redéfinis pour plus de lisibilité et de cohérence. Alors que de nombreuses catégories de types d'accueil coexistaient précédemment, avec chacune ses normes d'encadrement et de subventionnement spécifiques, la réforme en a réduit le nombre. Outre deux types de milieu d'accueil très spécifiques (les services d'accueil spécialisés de la petite enfance et les services d'accueil d'enfant malade à domicile), ne subsistent maintenant que trois types de milieux d'accueil de jour :

- L'accueillante d'enfants indépendante ;
- Le service d'accueil d'enfants qui gère à distance des accueillant(e)s salarié(e)s ;
- La crèche, seul type d'accueil collectif subsistant, l'idée étant d'avoir une base commune pour tous les services qui soit axée sur la qualité, et une différenciation des subsides qui soit fondée à titre principal sur l'accessibilité.

Les types de pouvoir organisateur possibles ont été également redéfinis. En dehors du cas des accueillantes d'enfants indépendantes qui sont leur propre pouvoir organisateur, il est maintenant prévu que le pouvoir organisateur doit être une

ASBL, un pouvoir public ou une société à finalité sociale. L'objectif poursuivi ici est de considérer l'accueil de l'enfance comme un service public délégué. Il s'agit aussi de rappeler l'ancrage de l'accueil dans le secteur non-marchand.

Les capacités autorisées ont été modifiées pour les accueillantes afin «d'avoir des services d'une taille suffisante en termes d'offre au public et permettant un encadrement adéquat au regard du statut salarié». En ce qui concerne les crèches, une capacité minimale de 14 places a été définie ainsi que des tranches supérieures fixes de 7 places. Cela aura évidemment un impact non seulement pour les nouveaux projets mais

aussi pour les crèches existantes qui devront tenter au mieux de s'adapter à ces normes au cours d'une période transitoire. À côté de ces normes de capacité, de nouvelles normes d'encadrement minimales en personnel ont été décidées. Celles-ci concernent le personnel de direction, le personnel d'encadrement psycho-médico-social et le personnel d'accueil des enfants.

Parallèlement à ces normes d'encadrement, de nouvelles normes de subsides ont fait leur apparition. C'est bien évidemment un des éléments centraux de la réforme. Le nouveau système de subsides vise à renforcer le secteur et présente 4 niveaux de subventionnement, chacun associé à des exigences croissantes :

Niveau 0 : *pas de subsides ONE.*

Niveau 1 : *subside de base ONE.* Celui-ci concerne aussi les accueillantes d'enfants indépendantes et, parmi les crèches, celles que l'on appelait auparavant les maisons d'enfants qui pourront, sous certaines conditions, bénéficier d'un subside pour la direction.

Niveau 2 : *subside d'accessibilité.* Ce subside, accordé en plus du subside de base, s'adresse aux services d'accueil d'enfants ainsi qu'aux crèches. Il a pour double objectif de renforcer la qualité de l'accueil et d'en accroître l'accessibilité, à travers un meilleur financement du personnel

et un accroissement du temps dont ce dernier dispose pour organiser l'accueil et répondre aux besoins des familles.

Niveau 3: *subside d'accessibilité renforcée*. Ce subside est accordé en plus des subsides de base et d'accessibilité. L'idée est ici de soutenir les pouvoirs organisateurs qui s'investissent avec une intensité particulière dans l'accueil d'enfants en situation de vulnérabilité particulière et dans le soutien à la parentalité. Cette catégorie n'a pas vocation à se développer fortement dans la mesure où, dès le niveau 2, les services sont censés tous agir pour une plus grande accessibilité. Le subside de niveau 3 porte sur une accessibilité sociale renforcée et/ou sur une accessibilité horaire renforcée et passe par un accroissement de l'encadrement psycho-médico-social. On notera aussi que ce subside n'est accordé que pour une durée de 5 ans renouvelable.

Ces différents niveaux de subside permettent de partir d'une base commune et devraient faciliter les éventuels passages d'un service d'un niveau à l'autre. Bien entendu, à chacun des niveaux 1 à 3 se voient attachées des conditions spécifiques de subventionnement, chaque niveau devant respecter les conditions du niveau inférieur en plus des conditions qui lui sont spécifiques.

Pour bénéficier de subsides de niveau 1, le milieu d'accueil devra avoir été retenu dans une programmation. Il devra notamment accueillir les enfants au moins du lundi au vendredi, 10 heures par jour, et 220 jours par an. Ce temps d'accueil est élargi à au moins 11 heures 30 par jour pour le niveau 2. Pour ce niveau, la participation financière des parents (PFP) doit être établie selon le barème ONE et des critères d'accessibilité doivent être respectés. Le milieu d'accueil devra être ouvert et offrir un accueil de qualité à des enfants nécessitant une attention particulière. Il devra aussi accepter d'offrir des places d'accueil d'urgence. Mais, surtout, il devra consacrer une priorité à l'inscription entre 20 et 50% de sa capacité à l'accueil d'enfants en vue de répondre à des besoins dits particuliers (dont majoritairement des besoins sociaux). Au niveau 3, cette priorité à l'inscription pour les besoins particuliers devra se trouver entre 60 et 80 % des places pour pouvoir bénéficier du subside d'accessibilité

sociale renforcée. Pour bénéficier du subside pour l'accessibilité horaire renforcée, la crèche devra être ouverte au moins 15 heures de plus par semaine que ce qui est prévu dans le niveau 2.

Les deux nouveaux éléments financiers qui doivent être particulièrement soulignés sont le subventionnement du poste de direction (à partir du niveau 1) d'une part et, d'autre part, à partir du niveau 2, le subventionnement du personnel d'accueil à hauteur de 1,5 ETP (et non plus 1 ETP) pour 7 places, ce qui permettra de couvrir les heures d'ouverture effectives des crèches. Ces deux éléments devraient avoir un impact important tant sur la qualité d'accueil que sur l'accessibilité.

2. Renforcer l'accessibilité dans toutes ses dimensions

On pense d'abord à l'accessibilité géographique. Il s'agit ici de prolonger et d'approfondir le travail qui est mené par les pouvoirs publics pour combiner le principe d'un service universel et l'attention portée aux spécificités locales. À cet égard, une évolution souhaitée par l'ONE est de tenir compte non seulement des taux de couverture (i.e. du nombre de places par enfant) mais aussi, d'une part, des besoins effectivement exprimés (dans certaines zones la demande est plus importante qu'ailleurs) et, d'autre part, des besoins non exprimés (des besoins que des parents s'abstiennent de formuler ou ne sont pas en capacité de formuler pour diverses raisons, surtout socio-culturelles).

L'idée est donc de fixer des **taux de couverture minimaux** (globaux et en places accessibles) qui doivent être atteints dans chaque commune. Pour les communes ayant atteint les taux, la programmation de nouvelles places devrait être restreinte. Cette règle générale serait affinée pour tenir compte des réalités locales. Ainsi, il pourrait y avoir des dérogations là où il subsiste de manière durable un niveau de demandes exprimées non satisfaites malgré des taux de couverture satisfaisants. De même, une commune pourrait rester prioritaire dans la programmation, même avec un taux minimum atteint, si

les revenus des habitants ne permettent pas de financer des places à PFP libre. Ces mesures pourront être prises grâce à la gestion centralisée des pré-demandes d'accueil (voir plus loin). On notera que ces futures évolutions ne se retrouvent pas dans les nouveaux décret et arrêtés mais dépendront des futurs plans Cigogne et critères de programmation.

En termes d'**accessibilité financière**, l'ONE prévoit de revoir la PFP dans le sens d'une réduction et d'une révision de la progressivité visant avant tout à réduire le coût pour les tranches de revenus inférieures. En parallèle, l'objectif est que les recettes des crèches ne dépendent plus des rentrées amenées par la PFP ; ce qui pénalisait les crèches accueillant un public défavorisé ou pouvait pousser certaines crèches à rechercher les parents apportant une contribution financière plus importante. Dorénavant, la PFP sera redistribuée entre toutes les crèches de niveau 2 et 3 afin qu'elles perçoivent le même montant forfaitaire multiplié par leur nombre de places d'accueil subventionnées. Comme indiqué précédemment, l'ONE va mettre en place un système informatique de gestion centralisée des pré-demandes d'accueil qui favorisera la recherche et l'accessibilité des places d'accueil ainsi que la gestion globale du système d'accueil. Les demandes d'accueil des parents devront obligatoirement être introduites par le biais de ce système, tout comme les acceptations et refus des pouvoirs organisateurs.

L'aspect le plus problématique de l'accessibilité est bien entendu la **dimension socio-culturelle**. L'ONE compte agir à plusieurs niveaux. Il espère faire émerger les besoins d'accueil non exprimés (à travers un travail en réseau avec les acteurs locaux). D'autre part, à travers la mise en place du nouveau système (et surtout de ses niveaux 2 et 3), une meilleure accessibilité sera encouragée et soutenue financièrement.

Enfin, l'extension des **horaires d'ouverture** à 11h30 pour les niveaux 2 et 3 et la mise en place de l'accessibilité horaire renforcée devrait permettre à plus de parents de concilier vie familiale et vie professionnelle.



Photo : LaterJay Photography, Pixabay

3. Renforcer la qualité

Les deux obstacles majeurs à l'amélioration de la qualité d'accueil sont certainement le manque de temps et de moyens financiers et la faiblesse de la formation initiale d'une partie importante des professionnels du secteur.

Les mesures décrites ci-dessus pour redessiner le secteur doivent permettre de donner les moyens aux acteurs du secteur d'améliorer la qualité. En ce qui concerne la **formation initiale**, la réforme vise à remonter le niveau d'exigence, clarifier la liste des formations reconnues et mettre en place de nouvelles formations comme cela l'a été recommandé par diverses études². Ainsi, la réforme prévoit enfin qu'un diplôme de Bachelier en éducation de l'enfance soit organisé. Si cette formation ne sera pas obligatoire pour les accueillantes (en crèche ou à domicile), l'obtention d'un certificat d'enseignement secondaire supérieur sera en revanche dorénavant requis pour elles, en plus des formations donnant déjà accès à la profession.

La réforme visera également à accroître le niveau de la **formation continue** et à améliorer diverses procédures de soutien à la qualité.

4. Simplifier et réduire la charge administrative

Le quatrième objectif opérationnel de la réforme vise à simplifier et réduire la charge administrative. Deux axes ont été privilégiés. Premièrement, la réforme sera l'occasion de procéder à une **simplification** administrative. Chaque processus sera évalué en fonction de la charge qu'il implique et de l'intérêt opérationnel qu'il représente. Il pourra ainsi être simplifié et/ou adapté.

Deuxièmement, l'ONE prévoit l'**informatisation** des procédures. Dans ce cadre, trois chantiers sont prioritaires. Il s'agit de l'informatisation :

- des demandes d'inscription des parents (afin qu'ils n'aient plus à en introduire qu'une seule) ;
- du calcul de la PFP ONE en ligne ;
- de diverses procédures administratives (impliquant des échanges d'informations entre les pouvoirs organisateurs et l'ONE).

Ces différentes mesures devraient permettre de libérer du temps de travail, principalement pour le personnel d'encadrement, et donc là encore d'améliorer l'accessibilité et la qualité de l'accueil.

² Par exemple, Florence Pirard et al. *Les formations initiales des professionnel·le·s de l'enfance (0-12 ans) et des équipes d'encadrement : enjeux et perspectives. Rapport de recherche financée par l'ONE. Juillet 2015*

Stéphane AUJEAN
Observatoire de l'enfant

RÉFORME DE L'ACCUEIL, UNE MISE EN PLACE PROGRESSIVE

La réforme de l'accueil de l'enfance est enfin en marche. Après en avoir défini les principaux objectifs et modalités, penchons-nous maintenant sur la mise en place de cette réforme. Où en est-on dans l'adoption des textes législatifs ? Quelles sont les prochaines étapes ? Quels sont les points d'attention à suivre particulièrement ?

Des modifications législatives et une longue période de transition

Suite à l'adoption de la note d'orientation par le CA de l'ONE, une série de modifications législatives ont été adoptées les unes après les autres en 2019. Ainsi, un nouveau décret, visant à renforcer la qualité et l'accessibilité de l'accueil de la petite enfance en Communauté française, a été voté par le Parlement le 21 février 2019.

Il a été suivi, le 2 mai, par l'adoption de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le régime d'autorisation et de subvention des crèches, des services d'accueil d'enfants et des (co)accueillant(e)s d'enfants indépendant(e)s. Le 22 mai, cet arrêté était complété par un arrêté fixant le régime transitoire des milieux d'accueil. Celui-ci précise une partie du calendrier de la réforme et fixe des modalités de transition vers le nouveau modèle. En parallèle, le contrat de gestion de l'ONE a été amendé à plusieurs reprises ; par exemple, l'avenant n°15 a permis de prévoir le budget nécessaire à la réforme pour 2019 et 2020.

On rappellera néanmoins qu'une partie de la réforme n'est pas contenue dans les textes législatifs (ex : programmation, révision PFP, etc.) et que ses effets ne se feront sentir que progressivement. En effet, la réforme est un long processus dont la conclusion n'est pas prévue avant la fin 2025. Vu sa longueur et son importance, un suivi spécifique a été mis en place. L'ONE élaborera pour le 1er janvier 2020 un tableau de bord reprenant des indicateurs permettant d'évaluer la mise en œuvre des objectifs stratégiques et opérationnels de la réforme. Ce tableau de bord sera établi en collaboration avec les organes d'avis de l'ONE et permettra à l'office d'évaluer l'évolution du système d'accueil.

Une réception positive mais des critiques et des interrogations budgétaires

Globalement, la réforme a été reçue très positivement par le secteur. Même si elle se base sur l'existant et ne se veut pas une révolution, elle n'en reste pas moins déterminante pour son avenir. Elle prend à bras le corps trois éléments fondamentaux : l'accessibilité des services, la qualité de l'accueil et la capacité financière des pouvoirs organisateurs.

Des critiques ont été émises. Certaines viennent des mauvaises compréhensions et des peurs que suscite tout changement important. Mais les exceptions visant à préserver les services existants et la progressivité de la mise en place des mesures devraient rassurer la plupart des acteurs.

On notera néanmoins quelques interrogations légitimes. Ainsi certains acteurs du secteur s'interrogent sur la nécessité et la faisabilité d'étendre les horaires d'ouver-

ture à 11h30. À Bruxelles, peu de crèches sont ouvertes aussi longtemps. De nombreuses haltes-accueil en particulier ont des heures d'ouverture nettement plus limitées. Certaines ne sont même ouvertes que le matin. Comment procéder pour étendre les ouvertures ? Avec quelles conséquences pour le personnel, et notamment pour sa vie familiale ? Et, surtout, pour répondre à quels besoins ?

Plus largement, tout en se réjouissant de voir enfin l'accueil « atypique » subventionné par l'ONE, on peut s'interroger sur sa capacité à rester atypique tout en devant fonctionner dans le cadre défini par l'ONE. Quelle marge de manœuvre y-aurait-il pour pouvoir développer et préserver des projets novateurs tout en bénéficiant d'un soutien financier de l'ONE ? Comment une crèche créée sur base d'un projet particulier fonctionnerait-elle dans le cadre de la centralisation des demandes d'inscription ?

Il conviendra de trouver un certain nombre d'équilibres. Par exemple, si l'on peut se réjouir de la hausse du niveau de formation, certains se demandent si on ne va pas perdre la capacité du secteur à être un vecteur d'insertion socio-professionnelle pour des femmes peu qualifiées. Plus interpellant encore, le financement de cette réforme est prévu jusqu'à la fin 2020 mais il n'y a aucune garantie à ce stade qu'elle pourra bénéficier des budgets suffisants par la suite. Or, on sait que la trajectoire budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles est assez inquiétante et que les enjeux dans d'autres secteurs, comme l'enseignement, sont aussi très importants. Espérons donc que le gouvernement communautaire saura trouver des ressources à la hauteur des ambitions de cette réforme tant attendue.

LE PROJET INUI POUR RAPPROCHER LES FAMILLES SCHAERBEEKOISES DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Depuis 2018, le Réseau Coordination Enfance mène à Schaerbeek un projet pilote visant à faire découvrir la richesse de l'offre des services Accueil Temps Libre (ATL) à des enfants de la commune qui ne les fréquentent pas. Ce projet, construit en partenariat avec des membres de la commission communale de l'accueil (CCA) et des acteurs de terrain, se déroule au sein de l'École communale 1. Le pari ? Rapprocher les familles socialement et culturellement les plus éloignées de ces services, en proposant à leurs enfants de participer à des activités culturelles, créatives et sportives les mercredis après-midi pendant un semestre d'initiation.

Regard dans le rétroviseur

Dans le cadre de l'élaboration de son programme CLE 2015-2020, la coordination ATL de Schaerbeek avait souhaité en 2015 se pencher plus particulièrement sur les motifs de non-utilisation des services extrascolaires par certaines familles. Le travail commun entrepris au cours des précédents programmes CLE, et visant à améliorer l'offre, la qualité et l'accessibilité des services proposés à Schaerbeek, semblait ne pas avoir permis de répondre à l'ensemble des freins à l'utilisation rencontrés sur le territoire. Fort de ce constat, la coordination avait décidé d'entamer une « mise en commun sur la thématique » au sein de la CCA. Celle-ci avait, entre autres, permis de pointer le phénomène d'auto-exclusion opérant chez certaines familles. C'est sur cette base que la CCA avait abouti à la décision d'inclure dans le nouveau programme CLE un projet pilote visant à mieux faire connaître la richesse et la diversité de l'offre de services extrascolaires aux familles non utilisatrices.

Au niveau de sa conception, ce projet pilote, porté par la coordination ATL schaarbeekoise (déléguée au Réseau Coordination Enfance), s'est construit autour d'un comité de pilotage. Composé de certains membres de la CCA ainsi

que d'acteurs de terrain¹, les membres de ce comité se sont rejoints sur l'intérêt du projet et de sa dimension pilote. Les objectifs, précisés ensemble, devaient permettre de « mieux connaître les raisons d'une non-utilisation des services proposés à Schaerbeek », mais aussi – et surtout – de « proposer des solutions de réponse ».

C'est INUI !

Au départ du défi multiforme de la non-utilisation des services, l'hypothèse de travail retenue par le comité de pilotage s'est affinée, à l'aide des travaux de Gaëlle Amerijckx qui, dans le cadre de sa thèse de doctorat² (Ecole de Santé Publique, ULB), avait identifié parmi les motifs de non recours des familles bruxelloises aux services ATL la méconnaissance des bénéfices sociaux et éducatifs de l'extrascolaire³. Aux barrières à l'accès aux services (disponibilité et accessibilité financière), connues et travaillées de longue date, s'ajoutent donc des barrières d'ordre socioculturel : certaines familles considérant ces services pour leur « seule » fonction de garde, elles n'identifient pas en quoi ils s'adresseraient à elles et leurs enfants. On pouvait dès lors supposer que parmi ces familles réside une part de non-

1 Membres du comité de pilotage : Philippe Martin (Département de l'Enseignement Communal), Anne Szimjonka (Bibliothèques de Schaerbeek), Stéphane Aujean (Observatoire de l'Enfant - Cocof), Bernadette Lamine (Ludocontact), Nathalie Bogaert (Partenariat D+), Gaëlle Amerijckx (Observatoire Enfant - Cocof), Najha Maznaoui (représentante de la Composant 3 en CCA), Christine Redant, Geoffrey Dony et Marie Henrotay (Réseau Coordination Enfance), Sabine Renteux (BADJE).

2 Amerijckx G, 2015, *Le bien-être des jeunes enfants. Problématisation de la notion et étude socio-écologique au sein des institutions socio-éducatives. Ecole de santé publique, Université libre de Bruxelles*.

3 Voir notamment Amerijckx G, 2016, *L'accueil extrascolaire, un facteur de bien-être des jeunes enfants ?*, *Grandir à Bruxelles*, n°30, pp. 4-7.

utilisation involontaire des services ATL, d'où le nom du projet INUI, pour Inclusion des Non-Utilisateurs Involontaires

Le principe du projet pilote INUI ? Proposer à des enfants ne fréquentant pas l'ATL de participer à des activités, organisées spécifiquement pour eux, au départ de leur école, lors de mercredis après-midi au cours d'un semestre scolaire. Cette expérience de première main devant leur permettre, ainsi qu'à leurs parents, de se rendre compte des potentialités offertes par ce secteur et d'insuffler par voie de conséquence à ces derniers l'envie d'inscrire leurs enfants dans l'une ou l'autre activité ayant capté leur intérêt.

Les caractéristiques du pilote

INUI a, sur ce principe, été mis en chantier pour identifier son public cible, l'école pilote, les opérateurs partenaires et les objectifs opérationnels à viser en conséquence. Les discussions au sein du comité de pilotage ont servi à identifier les critères pertinents pour opérer ces choix.

L'entrée en primaire fut ainsi choisie comme tranche d'âge pour cette sensibilisation. En effet, une majorité d'activités démarrait à partir de 6 ans, et cet âge correspondant lui-même au premier pic d'inscriptions, ceci devait permettre aux

familles visées par le projet INUI d'accrocher au plus tôt à l'offre ATL.

L'école, comme point concret d'entrée de la sensibilisation, s'est imposée par le fait que l'institution scolaire inspire toujours largement confiance aux familles et constitue, pour elles, un point de repère important à l'échelle du quartier. S'agissant de l'école pilote, le choix devait naturellement porter sur une école d'enseignement fondamental où une proportion importante d'enfants ne fréquentent pas l'ATL et où des partenariats possibles avec les opérateurs extrascolaires étaient envisageables, notamment car le quartier dispose d'une offre variée d'opérateurs. Cet aspect s'est avéré central, tout comme l'intérêt de la direction d'école pour le projet et sa volonté de s'engager dans le projet. Au final, l'école communale 1 fut retenue.

En parallèle, la réalisation d'animations dans deux classes de première primaire de la commune fut menée par Marie Henrotay et Geoffrey Dony (du RCE) afin de mieux appréhender le panel d'activités préférées d'enfants fréquentant l'ATL ou d'intérêt pour les enfants indépendamment de leur fréquentation ou non de ces services. Lectures, jeux, sports, et plus spécifiquement sports de combat, et activités culturelles figuraient dans le haut de la liste. Sur cette base, le RCE a pu être conforté dans le panel d'opérateurs à solliciter en priorité pour venir réaliser une animation et ainsi constituer un panel d'activités variées proposées

dans le cadre de cette sensibilisation. Cet aspect de l'élaboration du projet fut probablement l'un des plus compliqués, comme nous l'a expliqué Geoffrey Dony. Il fallait des opérateurs géographiquement proches de l'école, proposant une activité d'intérêt pour les enfants, n'étant pas déjà engagés dans des activités le mercredi après-midi (critère de disponibilité) et étant prêts à s'investir dans le projet.

Premiers éléments d'évaluation

La première édition d'INUI a proposé entre les mois de mars et mai 2018, 10 temps d'activités (7 créatives et culturelles et 3 sportives) le mercredi après-midi de 13h à 15h, grâce à l'investissement de 7 partenaires : les SAMS (les accueillants du service d'accueil en milieu scolaire de la Commune), les Bibliothèques, le Centre Culturel, la Maison des Arts, Ecllosion asbl, Flying Rabbit et Ludocontact. Pour favoriser l'accès à l'activité, un accueil des enfants avait également été proposé sur le temps de midi par les SAMS.

En préalable aux activités, un petit déjeuner des parents avait été organisé au mois de février 2018 pour présenter le projet. Les familles prioritaires (à savoir celles dont les enfants n'étaient pas inscrits à une activité extrascolaire) avaient ainsi été identifiées et approchées à



Photo : Alexas_Fotos, Pixabay



ce propos par l'éducateur scolaire. Les enfants ont pu s'inscrire à toutes les séances, pour la modique somme de 2 euros. Nous ne disposons pas du nombre exact d'enfants effectivement accueillis à chaque séance, mais il apparaît toutefois que le maximum souhaité de vingt enfants par activité n'a jamais dû être dépassé (absence de liste d'attente).

Si les échos remontant du RCE, de l'équipe éducative de l'Ecole 1 et des partenaires de terrain furent extrêmement positifs, et justifiaient de leur investissement dans une deuxième édition (même dispositif, avec un passage du coût d'activité à 5 euros), les données directement collectées auprès des familles et des enfants demeurent encore lacunaires. Toutefois, comme nous le précise Geoffrey Dony, «On sait qu'il y a une envie des enfants d'avoir une activité régulière. Les enfants sont curieux, ils ont envie de faire quelque chose. Mais les parents...», leurs positions demeurent clairement moins bien connues. C'est un point sur lequel la troisième édition, qui se déroulera au premier semestre 2020, devrait se pencher. Le RCE travaille en effet à un petit dispositif de collecte de données d'évaluation auprès des enfants et des parents (concernant leur satisfaction) participant à cette troisième édition, ainsi qu'une collecte s'adressant

aux familles ayant participé à l'une des deux premières éditions (concernant leur position actuelle vis-à-vis de l'ATL).

Fort de l'expérience des deux précédentes éditions du projet pilote, Geoffrey Dony du RCE identifie d'ores et déjà quatre facteurs-clé de réussite de ce type de projet.

Il nécessite tout d'abord, et impérativement, un engagement de la direction (via son équipe) sur toute la durée du projet, de la préparation à la réalisation et jusqu'à l'évaluation du projet : pour aller à la rencontre des familles qui pourraient bénéficier du projet (les identifier, les convier à une séance d'information, demeurer disponible pour toutes leurs questions), pour accompagner les partenaires sur le terrain lors des animations (accès aux locaux, suivi des enfants...), pour aider à collecter les informations sur ce qui s'est déroulé et les avis des familles (suivi des enfants inscrits n'étant pas venu aux animations, séance de clôture, collecte des avis des enfants et des parents...). Le projet nécessite également une personne (appartenant ou non à l'équipe éducative) qui porte le projet sur le terrain tout le long et incarne «le visage que les enfants connaissent, mais aussi les parents pour créer la confiance nécessaire». Un travail appuyé de communica-

tion orale est ensuite souligné comme élément essentiel afin de s'assurer de la bonne information et compréhension des familles quant au projet. La séance de présentation du mois de février est en ce sens cruciale : «c'est l'occasion de visualiser le projet et de mettre des visages sur le projet», insiste Geoffrey Dony. Enfin la question financière est évoquée, au travers de la tension persistante entre la diversité des partenaires - opérateurs du projet, et leur accessibilité financière (certaines asbl proposant d'habitude des tarifs difficilement voire non praticables pour certaines familles).

Une généralisation du projet est-elle donc possible et souhaitable à Bruxelles ? Geoffrey Dony considère que le projet est transposable. «Il faut se demander : dans mon quartier, dans mon école, ce phénomène [de non-utilisateurs involontaires] est-il présent ?» Et si oui, attention néanmoins à s'assurer de la présence suffisante d'acteurs ATL dans le quartier !



Stéphane AUJEAN
Observatoire de l'enfant

QUE FAIRE POUR AMÉLIORER LA SITUATION DES DROITS DE L'ENFANT À BRUXELLES ?

Tous les cinq ans, la Belgique reçoit des recommandations des Nations Unies pour l'inciter à mieux respecter les droits des enfants présents sur son territoire. Ces recommandations touchent à une diversité de domaines et ne s'adressent pas uniquement à l'État fédéral. Les institutions bruxelloises ont un rôle important à jouer pour que ces recommandations ne restent pas sans suivi et que s'améliore réellement la situation des jeunes bruxellois.

Le 20 novembre 1989, l'Assemblée Générale des Nations Unie a adopté la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE)¹. Cette convention concerne toutes les personnes de moins de 18 ans. Parmi les 197 États actuellement reconnus par les Nations Unies, seuls les États-Unis ne l'ont pas ratifiée. La CIDE est entrée en vigueur en Belgique en 1992. Au travers de cette Convention, la Belgique s'est engagée à veiller à l'application des droits de l'enfant sur son territoire.

Le Comité des droits de l'enfant de l'ONU, composé d'experts indépendants issus de différents pays, vérifie régulièrement si les droits repris dans la CIDE sont bien appliqués. En principe tous les cinq ans, les États membres introduisent un rapport² dressant un état des lieux de l'application de la Convention. Après réception du rapport étatique et en prenant en compte les rapports alternatifs³, le Comité adresse au pays une liste des points à traiter, qui prend la forme d'un questionnaire auquel doit répondre par écrit le pays concerné. Suite à cela, une rencontre entre le Comité et une délégation étatique est organisée. Le Comité conclut le processus en transmettant ses observations finales à l'État concerné et en

le priant d'y donner suite dans les plus brefs délais – et, au plus tard, pour le rapport suivant.

Le dernier rapport de la Belgique a été envoyé aux Nations Unies en juillet 2017. En janvier 2019 la Belgique est passée devant le Comité des droits de l'enfant à Genève. Suite à ce dialogue constructif, le comité a publié, en février, ses observations finales concernant le rapport belge⁴. La Belgique doit maintenant prendre des mesures pour répondre à ces observations.

Dans le cadre fédéral qui est celui de la Belgique, cette responsabilité ne repose pas que sur les épaules de l'État fédéral ; tous les niveaux de pouvoir doivent agir pour un meilleur respect des droits de l'enfant dans notre pays. Que peuvent donc faire les pouvoirs publics bruxellois pour s'emparer de ces recommandations ? Nous avons tenté de décortiquer les recommandations des Nations Unies pour essayer d'identifier celles qui pouvaient être adressées aux institutions de notre région.

Mesures et Principes généraux

Tout d'abord, le Comité recommande à la Belgique de «poursuivre ses efforts visant à élaborer des plans actualisés pour les années à venir». Les entités fédérées bruxelloises, et notamment la Cocof et la Région, devraient donc mettre en place un **plan pour les droits de l'enfant 2019-24** fixant des objectifs et des mesures pour répondre aux recommandations internationales. En parallèle, le Comité souhaite aussi que soit mis en place un «système de suivi de l'allocation et de l'emploi des ressources destinées aux enfants pour l'ensemble du budget».

Dans ses recommandations générales, le Comité encourage également la Belgique à

- 1 https://ncrk-cnde.be/IMG/pdf/convention_internationale_relative_aux_droits_de_l_enfant_.pdf
- 2 Ce rapport est disponible sur le site de la Commission nationale pour les droits de l'enfant <https://ncrk-cnde.be>
- 3 11 rapports alternatifs ou parallèles ont été soumis au Comité en 2018, notamment par les coalitions d'ONG (Kireco et La CODE), les ombudsmen (DGDE et KRC), UNICEF ainsi que Myria, Unia et le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.
- 4 https://ncrk-cnde.be/IMG/pdf/crc_c_bel_co_5-6_33811_e.pdf



Photo : Esi Grünhagen, Pixabay

continuer de veiller à ce que **les dispositions de la Convention soient largement connues, comprises et appliquées**. Cela implique de former les acteurs de terrain et notamment les enseignants, les professionnels de la santé et les travailleurs sociaux ainsi que les enfants eux-mêmes. Les institutions bruxelloises devraient donc organiser de telles **formations** à destination de leurs agents potentiellement en contact avec des mineurs. Elles devraient également proposer de telles formations aux travailleurs des associations qu'elles subsidient lorsque celles-ci travaillent avec un public d'enfants ou d'adolescents.

Des recommandations prioritaires

Dans son rapport, le Comité a souhaité attiré particulièrement l'attention des autorités belges sur des **points considérés comme prioritaires** : les enfants handicapés, la santé mentale, le niveau de vie, l'éducation, les enfants en situation de migration et l'administration de la justice. Certains domaines, comme les trois derniers, relèvent quasi uniquement du Fédéral ou des communautés. Mais d'autres font clairement partie des compétences des institutions fédérées bruxelloises et des communes. De plus,

n'oublions pas que l'éducation est en partie du ressort de la Cocof et des communes en tant que pouvoirs organisateurs d'établissements d'enseignement. Examinons un peu plus en détails ces recommandations prioritaires.

En matière de **handicap**, domaine dans lequel la Cocof a des compétences importantes, le Comité regrette le manque de données sur le nombre d'enfants porteurs de handicap et demande une approche coordonnée du handicap entre les différentes parties du pays. Le Comité souhaite également que des mesures soient prises immédiatement afin que les enfants handicapés aient un meilleur accès à des soins de santé de qualité (particulièrement aux programmes de dépistage et d'intervention précoces) ainsi qu'aux services de répit. L'un des objectifs est aussi d'éviter le placement en institution dû à un soutien trop limité aux familles.

Au niveau de la **santé mentale**, le Comité demande que nous agissions à deux niveaux. Premièrement, il faut permettre un bien meilleur accès aux soins en santé mentale, notamment pour les enfants plus vulnérables. Deuxièmement, il faut promouvoir une image positive de ces soins et encourager les enfants et leur famille à y recourir. Là aussi, la Cocof a un rôle important à jouer.

En matière d'**enseignement**, on s'en doute, les défis sont de taille et les pouvoirs organisateurs publics peuvent agir. Le Comité rappelle à quel point notre système scolaire est inégalitaire et demande donc que les pouvoirs publics redoublent d'efforts pour lutter contre ces inégalités. Le Comité souligne aussi la nécessité de supprimer les frais de scolarité, y compris ceux relatifs à la garde des enfants en dehors des heures de cours. Il n'ignore pas non plus la problématique spécifique à Bruxelles de la croissance démographique et encourage donc la création de plus de places d'école dans notre région.

Là où la position des Nations Unies diffère singulièrement de ce qui est proposé dans notre système d'enseignement, c'est vis-à-vis du handicap. Alors que notre système prévoit l'existence de nombreux établissements d'enseignement spécialisé, le Comité défend une éducation inclusive. Celle-ci passe à la fois par des aménagements raisonnables concernant les infrastructures et par l'affectation aux enfants porteurs d'un handicap d'enseignants spécialisés pouvant leur offrir un soutien individualisé.

Toujours en matière d'enseignement, on ne sera pas surpris de lire que l'éducation interdisciplinaire aux droits de l'enfant devrait être intégrée dans les programmes scolaires à tous les niveaux



de l'enseignement. Un dernier point, plus sensible dans le climat politique actuel, concerne l'interdiction du port de symboles religieux par les enfants à l'école. En effet, le Comité considère que cette interdiction est «source de stigmatisation et de discrimination à l'égard des enfants, en particulier les filles de confession musulmane» et s'y oppose donc.

On l'a dit, le **niveau de vie** des enfants constitue une préoccupation importante pour les Nations Unies. Elles relèvent que le risque de pauvreté est particulièrement élevé pour les familles dont les deux parents sont au chômage, les familles monoparentales et les familles originaires de pays non-membres de l'Union européenne. Le Comité souligne aussi l'ampleur du mal-logement, du sans-abrisme et des expulsions forcées, ainsi que les réductions des prestations sociales qui exposent certains enfants à la mendicité. Par conséquent, le Comité demande à la Belgique de redoubler d'efforts pour éliminer la pauvreté des enfants et d'élaborer une réelle stratégie globale à cet effet. Il est d'ailleurs indiscutable que la pauvreté d'une proportion importante des jeunes bruxellois justifie

largement la mise en place d'un tel plan à l'échelle régionale.

En parallèle, on devrait aussi veiller à ce que tous les enfants bruxellois puissent jouir du droit à un **logement** convenable et à ce que les enfants des familles roms bénéficient de «logements adaptés à leur mode de vie». Le Comité recommande en plus de s'attaquer efficacement aux causes profondes de la mendicité et de faire en sorte que les enfants concernés restent scolarisés. Enfin, il est demandé de **revoir le système de prestations sociales** pour garantir à tous les enfants un niveau de vie décent. Dans ce domaine, la Cocof dispose maintenant du levier des allocations familiales qu'elle pourrait donc actionner pour mieux lutter contre la pauvreté infantile.

D'autres recommandations pour la Cocof

En dehors de ces recommandations prioritaires, une série d'autres recommandations sont adressées à l'État belge. La Cocof peut jouer un rôle important pour répondre à une partie d'entre elles.

Ainsi, si l'interdiction expresse des châtiements corporels n'est pas dans les compétences de la Cocof, rien ne lui interdit de **promouvoir des formes positives, non violentes et participatives de discipline et d'éducation des enfants** comme cela est demandé par le Comité. Dans un même ordre d'idée, la Cocof devrait travailler en coordination avec les autres niveaux de pouvoir dans la lutte contre la **maltraitance**, à propos de laquelle le Comité a fait de nombreux constats et recommandations. Les Nations Unies recommandent également de renforcer la lutte contre les **mariages précoces** ainsi que contre les **mutilations génitales féminines**.

En matière de **santé**, outre la santé mentale, le Comité a souhaité mettre l'accent sur deux aspects de promotion de la santé des enfants et adolescents en demandant de faire plus d'efforts pour prévenir et combattre l'obésité d'une part et pour lutter contre la consommation de substances psychoactives, en particulier le cannabis, le tabac et l'alcool d'autre part. Cela rentre clairement dans les compétences en matière de promotion de la santé de la Cocof.

Au niveau de l'**accueil des jeunes enfants**, le Comité note que la situation reste très problématique, notamment pour les enfants handicapés et les enfants issus des familles les plus défavorisées. Il redemande donc que soient renforcées «les capacités, la souplesse et la qualité des services de garde tout en veillant à ce que tous les enfants y aient accès, notamment en augmentant les subventions pour les places en garderie». La Cocof, par ses subsides aux infrastructures d'accueil, la Région, notamment par l'octroi de postes ACS, et les communes, comme pouvoir organisateur, doivent donc continuer à investir dans l'accueil de la petite enfance. Et cela n'implique pas seulement la création de places mais également un travail sur l'accessibilité de ces places.

En ce qui concerne les enfants un peu plus âgés, il est recommandé d'accroître les efforts pour «garantir aux enfants, y compris aux enfants issus de familles défavorisées, aux enfants handicapés et aux enfants réfugiés et migrants, le droit au repos et aux loisirs et le droit de se livrer au jeu et à des activités récréatives inclusives et adaptées à leur âge». Là-aussi, la Cocof comme les communes doivent faire plus d'efforts notamment pour que l'**accueil temps libre** soit réellement accessible à tous les enfants bruxellois.

D'autres recommandations pour la Région et les Communes bruxelloises

Dans le cadre du **droit aux loisirs et au jeu**, le Comité recommande également que les enfants puissent avoir l'accès à des espaces sécurisés, accessibles, desservis par les transports en commun et non-fumeurs. Cela dépend principalement des autorités régionales et communales. Mais ce n'est pas la seule recommandation pour laquelle leur rôle est fondamental.

En effet, la **participation** des enfants constitue l'un des grands axes de la CIDE et on ne sera donc pas surpris de constater que le Comité demande de faire participer les enfants, en particulier les enfants en situation de vulnérabilité, aux consultations publiques locales et de veiller à ce que leur opinion ait un effet sur les politiques locales.

D'autres recommandations s'adressent aux compétences en matière **économique** ou

environnementale ; une façon aussi de rappeler que les droits de l'enfant s'appliquent dans une grande diversité de domaines et ne se limitent pas aux questions de droit civil et d'éducation.

En matière d'environnement, le Comité fait part de ses inquiétudes, particulièrement vis-à-vis de la **pollution de l'air**, due notamment au transport routier. Il recommande donc de réaliser une évaluation des effets de la pollution atmosphérique sur la santé des enfants et une étude sur la prévalence de l'asthme et des maladies respiratoires chez les enfants et de s'en servir pour élaborer une stratégie visant à remédier à cette situation. Le comité recommande également de réglementer les émissions maximales de polluants atmosphériques, notamment celles dues au transport routier. Ces recommandations sont d'autant plus importantes que l'on sait que les enfants bruxellois sont particulièrement exposés à ce type de pollution⁵.

Par ailleurs, le Comité considère qu'il conviendrait d'élaborer un plan national global de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** afin de prévenir les effets néfastes sur le climat, tout en veillant à ce que les vulnérabilités et les besoins particuliers des enfants, de même que leur opinion, soient pris en considération. Notons que depuis la publication de ces recommandations, le gouvernement bruxellois a adopté la version définitive de la contribution bruxelloise au Plan National Energie Climat (PNEC) pour 2030. Enfin, le Comité considère qu'il faudrait **sensibiliser** davantage les enfants à la salubrité de l'environnement et aux changements climatiques, avec la participation active des écoles.

Comme on peut le voir, les recommandations des Nations Unies couvrent de vastes domaines et s'imposent à de nombreuses institutions publiques. La priorité est certainement de prendre ces recommandations au sérieux, en commençant par élaborer un véritable plan d'action pour les droits de l'enfant à l'échelle bruxelloise. Idéalement, ce plan devrait être interinstitutionnel, c'est-à-dire qu'il devrait être commun à la Région, la Cocom, la Cocof et la VGC. En tout état de cause, il ne serait pas acceptable que l'État belge se cache derrière la complexité de ses institutions, particulièrement à Bruxelles, pour ne pas répondre à ses obligations envers ses citoyens les plus jeunes.



La priorité est certainement de prendre ces recommandations au sérieux, en commençant par élaborer un véritable plan d'action pour les droits de l'enfant à l'échelle bruxelloise.



⁵ L. Chemin Bruxelles. *Toujours dans le gaz ? L'émergence de la lutte contre l'exposition des enfants à la pollution atmosphérique.* GAB, 2018, 36, 10-13

Perrine HUMBLET
Observatoire de l'enfant

L'ÉCOLE ÉLARGIE - BREDE SCHOOL - À BRUXELLES

L'intégration de services autour des écoles

La communauté flamande a initié depuis une dizaine d'années des projets locaux d'intégration de divers services (sportifs, culturels ou socioculturels) pour enfants et jeunes autour d'une ou de plusieurs écoles. La 'Brede school', littéralement l'école élargie, vise à offrir les meilleures opportunités de développement pour les enfants en ouvrant l'école et en l'intégrant dans un environnement local où les occasions d'apprentissages sont plus diversifiées.

L'École communautaire (telle qu'elle est appelée dans les publications en français) veut avoir un impact favorable non seulement sur les enfants et les jeunes scolarisés, mais également sur les parents, sur les habitants et sur les organisations locales. Le principe de base est de mettre les enfants et les jeunes au centre des préoccupations, tout en poursuivant des objectifs de développement dans le domaine de la santé, de la sécurité, du développement de leurs talents et de leurs plaisirs, de la participation et de la préparation de leur avenir.

Une Brede school peut prendre différentes formes en fonction de la situation locale : soit un seul bâtiment aux fonctions multiples, soit une sorte de 'campus' où les différents services sont réunis localement, soit enfin un réseau de services autonomes.

Les projets à Bruxelles

Le contexte bruxellois se caractérise par son multilinguisme, la cohabitation de nombreuses nationalités et cultures différentes... et des inégalités socioéconomiques extrêmes. Le modèle Brede school y prend place dans un contexte où le néerlandais est

souvent la deuxième, troisième voire la quatrième langue de l'enfant, et est une langue fréquemment perçue par ce dernier comme une langue uniquement scolaire. L'École élargie bruxelloise a pour objectif d'offrir des opportunités de s'appropriier le néerlandais à travers les différents usages d'une langue (parler pour interagir, pour informer, pour apprendre) dans l'ensemble des activités associées autour de l'école.

Objectif central : *faire percevoir et utiliser le néerlandais par les jeunes dans les activités quotidiennes, compte tenu de leurs divers centres d'intérêt. Les initiatives de cette École Communautaire sont donc ciblées (favoriser une utilisation fonctionnelle du néerlandais) et durables (intégrées dans le fonctionnement scolaire).¹*

Avec quelles ressources ?

La fonction de coordination est reconnue dans les écoles communautaires. La Commission communautaire flamande (VGC) subventionne ces coordinations locales, fournit un soutien fonctionnel via une plateforme (Brede School Brussel VGC), et stimule et coordonne la collaboration et le développement au niveau régional bruxellois.

D'autres ressources sont accessibles. Un guide explicite les valeurs et les principes

- 1 Apprentissage large à Bruxelles. Quand 1 + 1 font plus que 2. Vlaamse Gemeenschapcommissie, p.13.
- 2 <https://www.onderwijscentrumbrussel.be/sites/www.onderwijscentrumbrussel.be/files/files/document/Brochure%20Brede%20School%20FR.pdf>
- 3 La boîte à outil INTESYS en est un exemple : Intesys Boîte à outils. Vers des systèmes intégrés de services à la petite enfance (Integrated Early Childhood Systems) – Jeter les fondations. In : GAB 36, page 6.
- 4 Le chiffre. Grandir à Bruxelles n°36, 2019.

mis en œuvre pour de tels projets intégrés, et précise également la plupart des aspects pratiques d'organisation, de planification et d'évaluation. Il est également disponible en Français². Le blog tenu par Piet Vervaecke, le directeur du centre pour l'enseignement Bruxellois (Onderwijscentrum Brussel), met à disposition, en particulier cette année-ci, des réflexions, des liens sur les différentes thématiques et surtout sur les mesures à prendre pour soutenir le multilinguisme des enfants ; on y trouve également des explications et ressources en français et anglais.

De tels projets ne se font pas en un jour, d'un coup de baguette magique

Ces initiatives, lancées en 2010, sont actuellement au nombre de 29 dans la région (voir la carte page 18). Chacune dispose d'un site web reprenant au moins les partenaires, l'offre de service, les activités prévues et des informations sur les activités passées. Selon Piet Vervaecke, dans les cinq prochaines années les écoles élargies devraient se multiplier pour inclure chaque école de la région, et voir se renforcer leurs réalisations.

Concrètement

Qui prend l'initiative de créer une Brede school ? Il faut souligner l'implication proactive venant du Centre éducatif Bruxelles (Onderwijscentrum Brussel de la VGC) à la fois pour la création, la formation des partenaires et l'évaluation. Ce sont les écoles qui pilotent les projets dans la plupart des cas, plus rarement les communes (par le biais de coordinateurs communaux de la politique culturelle). Les écoles des différents réseaux sont assez souvent associées. À Bruxelles, deux cas ne sont toutefois pas pilotés par des écoles, il s'agit d'une organisation de jeunesse et d'une académie de musique, ce qui donne des

résultats tout à fait différents. Presque toutes les Brede schools reçoivent une subvention pour engager 1 ETP de coordination (seules deux d'entre elles ont ½ ETP) et pour le coût des activités des différents partenaires.

Mise en œuvre

À Bruxelles, les écoles élargies prennent le plus souvent la forme d'un réseau de services, les enfants inscrits dans les écoles étant assez dispersés sur le territoire. Les activités sont toutes menées au même endroit, généralement l'école. L'ouverture des écoles aux activités en dehors des heures scolaires s'est considérablement améliorée depuis 10 ans et ne pose plus problème aujourd'hui. Seule la Brede School Nieuwland a pris la forme de 'campus'. Il s'agit d'un ancien bâtiment scolaire qui a été profondément rénové et où se trouvent maintenant une salle de sports, des clubs, une crèche et deux écoles.

Dirk Moors (Brussels Studies Institute), qui suit depuis longtemps ces projets, identifie plusieurs défis. Dans ce contexte de plurilinguisme et de renforcement des compétences en néerlandais, faut-il partir des déficits

et des manques ou plutôt chercher à renforcer les talents des enfants ? La question n'est pas tranchée, et elle est d'autant plus importante qu'une partie des enfants n'ont pas de problèmes en néerlandais et qu'il faut pouvoir impliquer tous les enfants. Néanmoins, le défi linguistique est grand, seuls 6% des enfants qui entrent en maternelle ont deux parents néerlandophones.

Un autre défi consiste à ne pas créer chez les partenaires hors école l'impression d'être au service de l'école. De là l'importance d'une coordination proactive qui veille à un partenariat équilibré. Les coordinations travaillent avec tous les partenaires, professeurs, animateurs, éducateurs, y compris des représentants des parents, qui sont très importants. La coordination locale prend également l'initiative d'interventions ou de formations pour tous les partenaires. L'idée fondamentale est que tout le monde ait à y gagner, que ce soit un 'win-win'. Par exemple, quand une organisation de jeunesse organise une activité dans les locaux scolaires le mercredi après-midi, les enfants qui accrochent peuvent demander à leurs parents de participer aux activités de cette association le dimanche.





29 brede scholen à Bruxelles

La participation des parents est-elle un point faible de ce dispositif ? Cela ne semble être pas vraiment le cas. La motivation de certains parents non néerlandophones est très grande. Il peut s'agir d'un choix négatif pour échapper aux écoles francophones qu'ils ne souhaitent pas pour leurs enfants, ou, plus positivement, parce qu'ils sont convaincus que leurs enfants ont plus de chances de se développer dans les structures et le caractère 'cadrant' des écoles du réseau flamand. Les enfants sont encadrés de telle manière que finalement le niveau linguistique est assez bon, avec une école où les non-néerlandophones – de langue maternelle – sont très largement majoritaires.

L'évaluation est un élément important, tant au niveau central qu'au niveau des projets sur le terrain. Au plan local, c'est une approche d'auto-évaluation réalisée collectivement qui est encouragée, y compris avec des représentants des parents. On y trouve cette même sensibilité de partenariat et d'égalité où les associations ne se sentent pas au service de l'école. De même, l'autonomie locale est respectée. Les besoins locaux diffèrent d'un endroit à l'autre. À Molenbeek

par exemple la Brede School a pris place dans un environnement où il y avait déjà une très grande richesse d'initiatives à destination des enfants et des jeunes, alors qu'ailleurs ce n'est pas le cas. Il faut s'adapter. Les besoins des écoles par rapport au néerlandais comme deuxième langue varient également.

Une expérience intéressante à plus d'un titre

De manière générale, dans le domaine de l'éducation et dans les politiques socio-culturelles, on est de plus en plus soucieux d'ouvrir les différents services éducatifs et sociaux à leur environnement et de favoriser l'intégration de ceux-ci dans la perspective de réduire les inégalités sociales entre les enfants³. Dans le système éducatif francophone, on sait qu'il y a une scission entre le système scolaire et les autres dispositifs socio-éducatifs de l'accueil temps libre. L'ouverture des écoles à des partenariats locaux y reste un véritable défi.

Mais ce n'est pas l'unique intérêt de ce dispositif. À Bruxelles, la question du plurilinguisme des élèves concerne tous les services et les écoles pour jeunes enfants. On sait dorénavant que dans les milieux d'accueil francophones pour enfants âgés de moins de 3 ans, près de la moitié sont élevés dans un contexte familial plurilingue, et, dans le cas d'un enfant sur six, le français n'est pas parlé à la maison⁴. À cet égard et dans de telles circonstances, les principes à la base des écoles communautaires néerlandophones présentent un grand intérêt : mettre en œuvre une politique de l'enseignement des langues qui soutiennent le multilinguisme et organiser de façon réfléchie des occasions d'appropriation de la langue enseignée à l'école au travers d'activités variées favorisant le développement global des enfants.



Toujours une question d'air : LE GUIDE SCOL'AIR

Conseils et bonnes pratiques pour un air sain à l'école

«La question de la qualité de l'air extérieur ne doit pas occulter celle de la qualité de l'air intérieur». C'est sur ces mots que Bruxelles Environnement Invite à découvrir le 'Guide scol'air' De fait, nous passons plus de 80% de notre temps à l'intérieur de bâtiments ou dans les transports, alors que les polluants y sont plus concentrés¹.

Enfin, compléments indispensables à ce guide, les check-lists et les ressources documentaires. Trois check-lists concernent tous les facteurs de risque mais cette fois classés en fonction des compétences spécifiques des trois types de professionnels visés, les directions d'écoles, les professeurs et médecins scolaires⁴. Les ressources documentaires privilégient les sites et documents électroniques.

Un exemple

BIEN VENTILER, BIEN AÉRER

Pourquoi ? Renouveler l'air d'un local est essentiel pour limiter les concentrations en CO₂, l'accumulation de composés organiques volatils et éviter les mauvaises odeurs. Un manque d'air frais peut avoir divers effets sur l'organisme : maux de tête, nausées, sensation de fatigue, difficultés de concentration et perte d'efficacité.

Que faire ? Une quinzaine de **recommandations** envisagent la question dans tous les types de locaux scolaires, salles de classes, réfectoires, salles où se trouvent les ordinateurs ou encore les cuisines.

Un encadré '**Le saviez-vous ?**' informe de la mise à disposition de détecteurs de CO₂, et fournit adresse et numéro de téléphone du service de prêt.

En conclusion

La qualité de l'air et son importance pour les enfants sont des thèmes qui s'implantent à Bruxelles, autant du fait des mouvements citoyens que des institutions chargées de l'environnement. **L'association entre ces deux acteurs est essentielle pour améliorer la situation. Le guide vient combler une lacune, faire des professionnels des milieux scolaires des acteurs de première ligne de cette question.**

Perrine Humblet
Observatoire de l'enfant ■

<https://environnement.brussels/thematiques/air-interieur/lecole>

1 Bouland Catherine, 2017. L'école, un environnement sain favorise l'apprentissage In : Grandir à Bruxelles, n°33, pages 14 à 15.

2 Rappelons que pour la qualité de l'air au domicile des enfants, la Cellule Régionale d'Intervention en Pollution Intérieure (CRIPI) effectue des analyses à la demande des médecins. <https://environnement.brussels/thematiques/air-interieur/depolluer-son-interieur/crpi>

3 L'ONE a consacré sa campagne 2011-2014 sur la qualité de l'air dans les milieux d'accueil pour les enfants âgés de moins de 3 ans, pour les milieux d'accueil temps libre, pour les travailleurs médico-sociaux et pour les parents. Les outils en version imprimée ont été distribués dans les services concernés. Ils sont également disponibles sur : <https://www.one.be/public/cest-quoi-lone/nos-campagnes/lenvironnement/les-outils-de-la-campagne/>

4 <https://environnement.brussels/thematiques/air-interieur/lecole>

Les jeunes bruxellois âgés de 3 à 18 ans passent plus de 30 heures par semaine dans des bâtiments scolaires, sans compter les nombreux adultes qui y travaillent. Le défi de la qualité de l'air à l'école n'est donc pas mince². Le GUIDE SCOL'AIR publié par Bruxelles Environnement concerne les écoles³, et est destiné plus précisément aux directions, aux professeurs et aux médecins scolaires⁴.

Ce guide est organisé autour de conseils relatifs aux facteurs de risque de polluants spécifiques, tels que l'humidité, le confinement de l'air, le chauffage, l'utilisation de détergents, l'isolation acoustique, la préparation des repas, les meubles et fournitures, ou encore les environnements immédiats de l'école. Dans chaque cas, une explication synthétique est donnée sur les raisons qui motivent le conseil, puis les recommandations pratiques suivent, qu'elles soient pertinentes pour les directions, les professeurs ou les médecins scolaires. Enfin, des éléments complémentaires s'ajoutent çà et là, en fonction des nécessités.

De façon générale, pour les différents facteurs de risque, la rubrique 'Le saviez-vous ?' renvoie à un site pour trouver de l'information complémentaire, éventuellement plus technique. Par exemple pour la qualité de l'air extérieur, les utilisateurs du guide sont invités à se rendre sur le site 'www.qualitedelair.brussels' pour y trouver des explications techniques, des informations sur les niveaux de pollution du moment ainsi que des applications mobiles d'alertes éventuelles.

Ruth LEHMANN

RIEPP, Réseau des
Initiatives Enfants-Parents-
Professionnels

COMÉDIENNE JEUNE PUBLIC, LE PLAISIR DU THÉÂTRE À LA CRÈCHE

Si c'est en Belgique que Valia Chesnais a nourri et développé sa passion de créer des spectacles pour les tout-petits c'est en Russie que cette comédienne française s'est d'abord frottée à un jeune public. En effet, dans ce pays, être comédien signifie aussi proposer des spectacles aux enfants d'âge scolaire et pas uniquement aux adultes. Par contre, jouer pour des enfants de moins de 3 ans relève d'une toute autre approche.

Valia Chesnais, comédienne jeune public de la Compagnie Zvoui, nous parle de sa profession et, évidemment, de la relation à créer avec les bébés entre respect de leur autonomie et plaisir de la découverte lors d'une représentation théâtrale en crèche.

Installée depuis onze ans à Bruxelles, tout a commencé dans les salles d'attente des consultations ONE où **Valia Chesnais** découvre que conter des histoires aux tout-petits (0 – 3 ans) est une expérience extraordinaire. Les tout-petits sont fascinés par tout ce qu'on a à leur offrir, les livres, les histoires, etc. Il suffit pour cela de s'adresser à eux «*exactement comme je te parle*», sans «*les prendre pour des idiots !*».

Une révélation qui l'a invitée à continuer son travail de comédienne vis-à-vis de ce public particulier.

La Belgique, selon elle, est l'endroit rêvé pour poursuivre ce travail. En effet, il existe une réflexion importante en direction des bébés et des jeunes enfants, notamment au niveau de la formation des professionnel·e·s. Pour elle, ce sera à travers les formations proposées par différentes asbl qu'elle nourrira ses réflexions. Rencontres avec des pédopsychiatres, des psychologues, des puéricultrices et des artistes pour avancer ensemble sur ce que signifie proposer un spectacle dans une crèche ou tout autre lieu d'accueil. Un nom en particulier revient souvent quand on aborde le thème de l'art et de la petite enfance, celui de la metteuse en scène Charlotte Fallon et de son activité autour du théâtre pour les enfants¹. Ces rencontres lui ont permis de progresser dans sa connaissance des tout-petits et de réaliser «*Cocon*» son premier spectacle pour les enfants de 6 mois à deux ans et demi.

Première chose, l'immersion dans le lieu d'accueil.

Contrairement à la création d'un spectacle pour des adultes ou pour des enfants plus âgés, il est central pour Valia Chesnais de faire des allers-retours entre la crèche et la salle de

répétition. Il s'agit de proposer des morceaux du spectacle en construction et d'observer les réactions des tout-petits. La spécificité de ce public implique que les mots ne vont pas être le seul véhicule narratif de l'histoire ; quelques mots bien sûr, mais aussi la scénographie (les objets notamment), la musique vont construire différents niveaux de langage et de compréhension. Valia Chesnais s'arrête, c'est difficile pour elle de mettre des mots sur son travail, car tout est dans la relation, le vécu avec son public.

Un exemple : quand elle intervient en crèche pour l'éveil musical elle va composer un chant à partir des babillages des tout-petits, les moduler, les bébés vont répondre et elle va continuer sa composition, une «composition instantanée» qui naît de la relation entre les enfants et elle. Un son peut devenir une danse, le mouvement comme l'écho de ce son, etc. Le langage corporel et le langage verbal «*les mots, les vrais*» participent au tissage des relations avec son public. «*Les bébés ont un besoin fondamental de communication et de dialogue, une ouverture énorme, ces besoins sont aussi importants que de manger de la nourriture pour eux*».

Pendant le spectacle, quand Valia Chesnais joue, elle doit être à la fois présente pour l'histoire, ses personnages – souvent des objets rendus vivants à travers la manipulation et la musique – et son jeune public. Ce petit public qui fait la spécificité de son métier et avec lequel elle doit toujours garder le contact. Il ne s'agit pourtant pas d'un spectacle interactif, c'est «*je suis là, je joue pour toi, tu es là, je te vois, un petit qui pleure ? Je ne vais pas faire comme si je n'avais rien vu, je le regarde, je prends en compte son pleur, je peux faire*



*je suis là,
je joue pour toi,
tu es là,
je te vois*





une micro-pause, quelque chose qui dit que je l'entends, quelque chose qui va le rassurer, c'est dans le regard, sans la parole, sans que je m'arrête de jouer, mais quelque chose... c'est très, très particulier».

Charlotte Fallon dit que les comédiens avec lesquels elle travaille comme metteuse en scène et qui n'ont jamais joué avec ce public lui disent «*qu'est-ce que c'est difficile !*». Il faut montrer à la fois une grande assurance, rester en relation avec le public mais toute en gardant une certaine distance. Les tout-petits peuvent venir dans l'espace scénique, mais si la comédienne joue avec eux, elle ne joue plus pour le reste du public et les enfants perdent le fil de l'histoire racontée. Les objets du spectacle sont très attirants, il faut trouver comment les bébés vont rester spectateurs et gérer en même temps leur frustration d'avoir envie d'aller toucher ces objets. C'est important, car si un enfant joue avec un objet du spectacle il n'est plus dans le spectacle ni dans ce que ce dernier peut lui proposer comme découvertes.

Après le spectacle, il y a un moment absolument libre où les tout-petits vont aller explorer, toucher, se balader avec tous les objets qu'ils ont vus pendant le déroulé de l'histoire. Ce moment leur appartient, ils peuvent se raconter l'histoire une nouvelle fois à leur manière.

Parfois, à la fin de la représentation, des petits viennent et font «*Eh eheh*». Ils n'ont pas encore le langage grammatical des adultes mais ils parlent autant que nous et ils nous racontent l'histoire qu'ils ont vécu, c'est incroyable». Tous les spécialistes nous disent que les bébés sont intelligents et qu'ils comprennent

beaucoup mais nous, les adultes, nous voulons les cataloguer dans : un bébé mange, dort et a besoin de liens affectifs. Valia Chesnais pense que le théâtre apporte aux tout-petits un chemin vers l'émotion et nourrit leur imaginaire. Elle le voit dans leurs corps, dans leurs yeux, dans leurs vocalises tout au long du spectacle. Il y a des enfants pour lesquels cela débloque quelque chose, un enfant réservé qui rit de bonheur, un parent qui s'exclame : «*je ne l'avais jamais vu comme cela*». L'expérience particulière d'être spectateur : «*c'est du vivant, ce n'est pas comme devant un écran de télévision ou d'ordinateur*». Les tout-petits sont en perpétuel questionnement, en perpétuelle découverte, de l'espace, des gens, etc. C'est pourquoi jouer un spectacle pour eux demande de se plonger dans leur univers, dans la compréhension de ce que nous étions avant de maîtriser le langage verbal. Valia Chesnais se sent parfois la porte-parole des tout-petits, elle observe notamment des professionnel·e·s en crèche leur prêter des intentions qu'ils sont incapables d'avoir à leur âge. Mais cette empathie nécessaire pour entrouvrir l'univers des bébés prend du temps, beaucoup de temps et la comédienne n'arrête jamais son questionnement et ses réflexions. Elle se demande notamment si le fait d'avoir travaillé en Russie, sans parler russe, et à Berlin, sans parler allemand, ne l'a pas aidée à se souvenir comment communiquer sans mot.

Jouer pour des tout-petits c'est aussi faire face à l'inattendu, «*ce jour-là un enfant ne veut pas, il s'est passé quelque chose, un moment de fragilité, il ne faut pas*

le forcer à s'asseoir ou à se taire». Les comédien·e·s arrivent dans leur univers quotidien (celui de la crèche), ils sont des étrangers, c'est pour cela qu'il faut du temps pour que les enfants s'habituent à leur présence avant d'installer le tapis de scène pour jouer. Il faut aussi beaucoup de tranquillité, de douceur et d'écoute. La question centrale reste la même, il faut laisser aux tout-petits de la place dans la découverte du monde et un spectacle va nourrir leur imaginaire de la perception du monde.

Qu'est-ce que cela lui apporte à elle en tant que comédienne ? «*Je ne pourrais plus m'en passer, c'est une passion !*».

**FESTIVAL
NOËL AU THÉÂTRE**
organisé par la Chambre
des Théâtres pour
l'Enfance et la Jeunesse
**du 26 au 30
décembre 2019**
à Bruxelles

**FESTIVAL
PÉPITES**
organisé par Le Théâtre
la Guimbarde
du 17 au 26 mai 2020
à Charleroi

1. Formation «*L'art à la crèche, place à la poésie du quotidien*» proposée par l'asbl FRAJE, début de la formation le 3 mars 2020. <http://www.fraje.be/lart-a-la-creche-place-a-la-poesie-du-quotidien/>

IL Y A 100 ANS... ET À L'AVENIR ?

Affiche : Collection Mundaneum



La loi créant l'Œuvre Nationale de l'Enfance date du 5 septembre 1919, elle a donc eu 100 ans cette année. L'œuvre fut longtemps nationale, puis au cours des années 1980, la communautarisation de la Belgique a mené à la création progressive des trois 'institutions-filles', l'Office de la Naissance et de l'Enfance, Kind en Gezin et Kaleido.

Septembre 2019, belle occasion de fêter cet anniversaire pour célébrer les racines communes des trois institutions dans leur engagement auprès des familles et des enfants. Le personnel des trois institutions était invité à la fête anniversaire dans un des palais du Heysel, plus de 3500 travailleurs étaient là.

Un impressionnant programme les attendait. Des animations, concerts, spectacle théâtral, ateliers de danse marquaient bien le côté festif de l'anniversaire, tandis que, sur le plan plus 'académique' de nombreuses conférences ont rythmé la journée.

Celles-ci étaient données par des professionnels de l'ONE, K&G ou Kaleido, ou par des collaborateurs associés depuis longtemps aux trois institutions. Elles ont permis de découvrir, approfondir des thématiques choisies en commun,

telles que l'accompagnement des familles fragilisées, le travail en réseau, la réduction des inégalités sociales en santé, la communication vers et avec les familles, la question de la diversité et de l'inclusion. La perspective historique n'était pas absente, à propos de l'évolution de la fonction sociale de milieux d'accueil, d'être parent hier et aujourd'hui, de la professionnalisation des acteurs de terrain.

La séance d'ouverture a été rehaussée par la présence de Sa majesté la Reine Mathilde. Au cours de cette séance académique, Florence Pirard (Université de Liège) et Michel Vandenbroeck (Université de Gand) étaient chargés de faire part de leurs réflexions sur les défis que doivent relever les politiques de la Flandre, de la Fédération Wallonie Bruxelles, et de la Communauté germanophone. Ces spécialistes de la petite enfance, reconnus internationalement, se sont basés, centenaire oblige, sur le long chemin parcouru par les professionnels auprès des enfants et des familles depuis 1919.

Florence Pirard et Michel Vandenbroeck ont proposé trois thèmes transversaux qui selon eux représentent des défis prioritaires : l'inclusion des enfants, la relation professionnels – parents, et les conditions d'exercice des professionnels de la petite

enfance. Des phrases-clés résument les principes d'action pour les relever : le principe d'«Égalité des chances et du vivre ensemble» pour les enfants, le principe «Rien pour nous sans nous» pour les relations aux parents, et un principe de «Prendre soin des personnes qui prennent soin des enfants et des parents» pour les professionnels.

Le principe d'égalité des chances des enfants dans la société où la diversité est croissante «c'est considérer chaque enfant comme une personne unique, apprendre à le connaître dans ses particularités et ajuster son comportement en fonction de ses caractéristiques, de ses forces et de ses éventuelles fragilités»¹. C'est également rendre les services accessibles à tous.

Pour les relations aux parents, le principe «Rien pour nous sans nous» repose sur la reconnaissance des compétences des parents : «Tous les parents veulent le meilleur pour leur enfant. Les professionnels en sont conscients et exploitent la force émanant des familles. [...] Les professionnels sont sensibilisés à l'égard des parents, reconnaissant que les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant»². Les parents doivent avoir une voix dans les consultations pour enfants, les lieux d'accueil et autres services. Des «moments démocratiques» sont nécessaires au quotidien dans les services. Ils reposent sur de la réciprocité, où professionnels et familles se respectent les uns les autres et collaborent pour contribuer à une meilleure cohésion sociale.

Pour les professionnels, le principe «Prendre soin des personnes qui prennent soin des enfants et des parents»



Pour le côté 'sérieux' ...

... et le côté festif, des années 1919 à 2019

prévoit que tous les intervenants, quel que soit le statut, aient des moyens pour acquérir, développer leurs compétences et réfléchir sur leurs propres pratiques. Ils doivent bénéficier de conditions de travail qui reconnaissent la complexité de leur activité.

Les orateurs ont également montré le renforcement progressif d'un modèle pédagogique dans l'accueil de la petite enfance, avec de nombreuses citations et illustrations d'époque.

Cet anniversaire laissera des traces : pour ce qui concerne l'ONE il s'agit d'un site créé à cette occasion : **100 ANS D'ENGAGEMENT pour le bien-être des familles et des enfants** <https://100one.be/>

Celui-ci offre plusieurs entrées, dont l'une est un sondage sur la question suivante : Comment pouvons-nous améliorer les services que l'ONE propose aux (futures) familles ?

On y trouve également une présentation simple des différents programmes de l'ONE, aussi anciens que les milieux d'accueil ou les consultation enfants, ou plus récent, la promotion de la santé à l'école par exemple.

Par ailleurs, un onglet 'Tout sur le centenaire' mène à d'autres ressources. Actuellement, sous la rubrique *L'histoire de l'ONE en détail*, on trouve trois documents qui apportent un éclairage historique sur l'accompagnement, sur l'accueil des jeunes enfants, et sur les avancées scientifiques qui ont marqué les programmes de l'ONE. Ce dernier document, qui fait près de 200 pages, a bénéficié de la direction scientifique de Godelieve Masuy Stroobant (UCL) dès 2014, mais cette collaboration a malheureusement été interrompue par son décès prématuré en 2017. Vingt-quatre rubriques sont développées sous un angle historique, elles

sont aussi diverses que la vaccination, la santé buco-dentaire, la transmission du VIH, les dépistages visuel et auditif, la mort subite du nourrisson, le diabète infantile, le tabagisme maternel, la néonatalogie, la contraception, etc. Ces rubriques sont rédigées par des collaborateurs scientifiques de longue date de l'ONE.

Enfin, on y trouve également une 'Ligne du temps' des crèches et autres milieux d'accueil. Plus de 200 événements y sont détaillés depuis 1844, tels que les initiatives pionnières, législations, événements institutionnels, faits scientifiques, données statistiques, événements sociaux et politiques. La ligne du temps commence avec la fondation de la 'crèche modèle' à Paris en 1844, et poursuit avec des faits qui se sont déroulés sous l'égide de l'Œuvre Nationale de l'Enfance de 1919 à 1983, puis de l'Office de la Naissance et de l'Enfance entre 1983 et 2019. Elle ne couvre pas les événements dans le cadre des deux autres institutions, Kind & Gezin et Kaleido après 1985.

Perrine HUMBLET
Observatoire de l'enfant

- 1 ONE Fonds Houtman, 2002, p.146
- 2 Kind & Gezin: Pedagogisch Raamwerk, 2015

<https://100one.be/timeline/>



AGENDA

44^e SESSION DE SÉMINAIRES-RENCONTRES DE L'ENFANCE DU FRAJE

JANVIER-DÉCEMBRE 2020

ENCORE RATÉ!
44^e SESSION DE SÉMINAIRES-RENCONTRES DE L'ENFANCE - 2020

Réservations

Fraje : rue du meiboom 18, 1000 bruxelles /
Tél. : 0032 2 800 86 10 / fax : 0032 2 800 86 21
info@fraje.be / www.fraje.be /
www.facebook.com/frajeasbl

Avec le soutien de la Commission communautaire française

Jeudi 30 janvier / 19-22h

Conférence inaugurale «**À voix haute**»
par Virginie Delalande

Jeudi 12 mars 2020 / 9-11h30

Matinée-rencontre «**Épuisement professionnel : miroir de l'excellence ?**»
par Clelia Kestemont

Mercredi 27 mai 2020 / 15h

Spectacle jeune public «**Les merveilleurs**»
présenté par le Théâtre du Papyrus

Jeudi 11 juin 2020 / 9h-11h30

Matinée-rencontre «**Marge d'erreur et pauvreté**»
par Christine Mahy

Jeudi 15 octobre 2020 / 9h-16h30

Journée d'étude «**Ces ratés qui organisent le développement de l'enfant**»
avec Joëlle Mottint, Isabelle Deligne, Vanessa Greindl, Marie-Jeanne Pétiniot, Pol Lahaye, Carlos Laredo Moreno, Stéphane Aujean

Jeudi 12 novembre 2020 / 9h-11h30

Matinée-rencontre «**Les compétences parentales en question : des ratés des parents à la réussite de l'enfant**»
par Eric Miano

Jeudi 10 décembre 2020 / 9h-11h30

Matinée-rencontre «**Les pères au tournant**»
par Anastasis Korakas et Carine Lesage

L'ensemble du programme est agréé par l'ONE dans le cadre de la formation continue des professionnels de l'enfance (Accueil 0-3 ans et Décret ATL).

Pour recevoir **Grandir à Bruxelles**,
abonnez-vous gratuitement via
observatoire@grandirabruelles.be

Téléchargez toutes nos
publications sur
www.grandirabruelles.be

